

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District Montréal

N° 500-11-042345-120

ENREGISTREMENT

M	Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

RÉFÉRENCES

DÉBUT 14:14 h

FIN 16:21 h

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte
 contesté enquête au fond

COUR SUPÉRIEURE
 COUR DU QUÉBEC
Chambre civile

Aveos Fleet Performance inc. et al. DEMANDE
Vision Airlines inc. DÉFENSE

Division Commerce Salle n° 15.09

Le 14-08-2012

PRÉSENTS: L'Honorable Jean-Louis Lalonde J.C.S.

M^e Roger P Simard (P)

DEMANDE OU REQUÉRANT(E)

M^e Louis P Belanger (P)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

DÉFENSE OU INTIMÉ(E)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

M^e Pour les autres avocats
voir l'annexe A

M^e /

NATURE DE LA CAUSE Voir les requêtes ci-dessus:

GREFFIER Glena Captari g.a.c.s.

INTERPRÈTE Ø Demandé à nouveau oui non

STÉNOGRAPHE Ø

Requête no 1: Motion for an order authorizing the sale of certain assets of the petitioners and for vesting orders (Components maintenance centres)

Requête no 2: Motion for an order authorizing the sale of certain assets of the petitioners and for vesting orders (Training materials);

Requête no 3: Motion for an order authorizing the assignment of a contract by the petitioners and for vesting orders (Air Canada Contract);

Requête no 4: Petitioner's motion for a declaratory order in respect of certain assets;

Requête no 5: Petitioner's motion for an order lifting the stay of proceeding to inspect and repossess certain assets;

les requêtes de 1 à 5 ne sont pas cotées

Page 1 de 5

Folio _____

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBECDistrict MontréalN° 500-11-042345-120

ENREGISTREMENT

M	Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

RÉFÉRENCES

14:23

14:29

14:29

14:35

14:36

14:48

14:14 Ouverture de l'audience

Identification de la cause et des procureurs

Echange avec le Tribunal.

14:21 Le Tribunal ^{prime die} reporte la requête nr. 5: J.Y.L. J.C.S.

» Petitioner's motion for an order lifting the stay of proceedings to inspect and repossess certain assets " Sine die.

Echange avec la Cour.

Représentation de Me Belanger.

Représentation de Me Simard.

Echange avec la Cour

Représentation de part et d'autre (suite)

JUGEMENT sur la requête nr. 4

Le Tribunal est saisi d'une requête intitulée:

» Petitioner's motion for a declaratory order in respect of certain assets", soumise par

Air Canada, qui cherche à détruire certains actifs entre autres des pilons qui sont actuellement

installés dans des entrepôts qui ont servi. Avec;

Comme la requête ne sera pas entendue au fond aujourd'hui, Air Canada cherche une ordonnance

de sauvegarde. Pour obtenir cette ordonnance,

Air Canada doit, par la force de ses allégations et sa démonstration, faire la démonstration

d'un droit apparent d'une question sérieuse, dont le Tribunal sera saisi.

Le Tribunal, s'il a un doute sur cette question doit, alors, aller examiner la balance des

CANADA
PROVINCE DE QUÉBECDistrict MontréalN° 500-11-042345-120

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

inconvenients et si le préjudice est ou non irréparable dans les circonstances qui font que le Tribunal est saisi de cette question. Évidemment, la notion d'urgence ici ne se pose pas, puisque la vente des actifs doit avoir lieu demain, le 15 août 2012. Donc, dans toutes les circonstances le critère d'urgence a été satisfait.

Toutefois, le Tribunal est d'avis que la notion de droit qui soutient le droit de propriété invoqué par Air Canada est fort questionnable, voir même douteux. Et, c'est donc en conséquence que le Tribunal doit examiner les notions de balance des inconvenients et de préjudice irréparable; ici, sans l'ombre d'un doute dans l'esprit du Tribunal, la balance des inconvenients favorise la tenue de la vente des demain, le 15 août 2012;

Le Tribunal est également d'avis que s'il est un préjudice que Air Canada puisse faire valoir, il pourra toujours le faire valoir en temps utile en compensant sa réclamation ou sa demande de propriété si son droit est bien fondé en argent et la vente démontrera quelle est la valeur véritable des biens qui sont en litige;

Pour ces motifs, le Tribunal:

REJETTE la demande d'ordonnance de

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District Montréal

N° 500-11-042 345-120

ENREGISTREMENT

M	Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

RÉFÉRENCES

14:52

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

sauvegarde.

Frais à suivre.

J. Lalonde

L'honorable Jean-Yves Lalonde J.C.S.

Elena Capfari g.o.c.s.

*** Voir annexe**

Requête nr. 3.

Echange avec le Cour.

Pièce déposée par Me Simard.

Pièce 2 : Addendum to the sixth report of the chief restructuring officer to the Court.

ORDONNANCE

Le Tribunal:

Fixe l'audition au fond pour être tenue

~~mercredi~~ ~~22~~ ~~août~~ ~~2012~~, le ~~22~~ août 2012, en salle 1612, à 9h15

J. Lalonde

L'Honorable Jean-Yves Lalonde J.C.S.

Elena Capfari g.o.c.s.

**** Voir annexe**

14:53

15:06

Requête nr. 2.

Echange avec le Cour

Répresentation de Me Simard.

P1 - "Purchase agreement" of 31st of July, 2012;

P2 - Sixth report of the chief restructuring officer of the Court;

P3 - Movable security search report;

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBECDistrict MontréalN° 500-11-042345-120

ENREGISTREMENT

15:08

M	Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

15:12

15:12

RÉFÉRENCES

15:20

15:29

15:32

15:42

15:50

16:18

ORDONNANCE

Le Tribunal signe le projet de jugement déposé ce jour.

Requête nr. 1

Représentation de Me Simard.

Représentation de Me Belanger.

Représentation de Me Gagnon.

Echange avec le Cour.

Représentation de part et d'autre.

Pièces déposées par Me Simard.

P₁ - Purchase agreement for certain assets;

P₂ Fourth lease amended agreement.

Echange avec le Cour

Représentation de part et d'autre.

ORDONNANCE

Le Tribunal signe le projet de jugement déposé ce jour.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de **Montréal**

N° 500-11-042345-120

ENREGISTREMENT

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

LE 14 AOÛT 2012

ANNEXE

Petitioner's Motion for a Declaratory Order
In respect of Certain Assets
(Requête #4)

- 14h52 Représentations de Me Bélanger
Échange entre le Tribunal et Me Bélanger sur prochaine date d'audition
Échange de part et d'autre
- 14h54 **FIXE** l'audition au fond pour être tenue **mardi le 21 août 2012, en salle 16.12 à 9h15.**



JEAN-YVES LALONDE, J.C.S.

Motion for an Order Authorizing the Assignment
Of a Contract by the Petitioners
and for a Vesting Order
(Air Canada Contract)
(Requête #3)

- 16h19 Après audition des représentations respectives, le Tribunal en arrive à la conclusion qu'un examen judiciaire de la notion d'une transaction juste et raisonnable s'avère nécessaire avant d'approuver la cession de contrat en lien avec Air Canada;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de **Montréal**

N° 500-11-042345-120

ENREGISTREMENT

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

LE 14 AOÛT 2012

ANNEXE

Toutefois, les parties devront procéder avec célérité et l'audition de la requête au fond se tiendra en Chambre commerciale **le 22 août 2012, en salle 16.12 à 9h15;**

Les parties auront de part et d'autre, ½ journée pour faire valoir leur preuve et leur argument;

DONNE ACTE de l'engagement du syndicat et de MTU de signifier et déposer leur contestation écrite **au plus tard le 17 août 2012 à 17h00.**



JEAN-YVES LALONDE, J.C.S.